# Fruits et légumes: évolution et avenir de la politique communautaire

1994/2115(COS) - 31/01/1995

Le rapport concernant le nouveau régime d'aide pour les fourrages séchés a été adopté (avec une voix contre). Estimant que la différence entre les aides proposées par la Commission européenne pour les fourrages déshydratés (57 écus/tonne) et les aides pour les fourrages séchés au soleil (32 écus/tonne) était excessive, la commission a voté un amendement consistant à faire passer ces dernières aides à 40 écus par tonne. Les membres ont également adopté un amendement dans le but de limiter les possibilités d'appliquer des réductions des aides en cas de surproduction.